



REPUBLIQUE TUNISIENNE

Ministère de l'Environnement

Direction Générale de l'Environnement et de la Qualité de la Vie



Intégration de l'économie circulaire dans la législation sur le plastique en Tunisie

Par Awatef LARBI MESSAI

Directrice Générale par intérim - Ingénieure générale Eau et Environnement

Point Focal Tunisie CNI pour mettre fin à la pollution par le plastique

Webinaire régional intitulé « Renforcer les cadres réglementaires pour lutter contre la pollution plastique et promouvoir leur alignement avec les principes de l'économie circulaire » (C1_REG-1)

le 22 juillet 2026

Le Bilan Ecologique du Plastique!

À la différence des polymères naturels, les plastiques en fin de vie ou en tant que déchets sont peu dégradables et mal biodégradés.

Les impacts environnementaux sont importants à moyen et long terme,

Les plastiques flottants deviennent des déchets marins qui, même dans des zones éloignées, tuent des espèces protégées et menacées.

Sur les rives de la Méditerranée, au large des grandes agglomérations, les déchets solides, constitués à **75 % de plastiques**, polluent les fonds marins.



Le bilan écologique du plastique !

- Selon un scénario de statu quo, les quantités de déchets en plastique dans le monde devraient passer de **353 M de T/an en 2019 à 1 014 M de T/an en 2060.**
- Les rejets de microplastiques surviennent tout au long du cycle de vie des produits et devraient plus que doubler au niveau mondial, passant de **2,7 MT en 2019 à 5,8 MT en 2060.**
- La production de plastique est associée à l'utilisation d'additifs chimiques. Environ un quart des plus de **10 000 produits chimiques utilisés dans les plastiques sont potentiellement dangereux** pour la santé et la sécurité humaine.

Il y a urgence!



Si rien n'est fait, il pourrait bientôt y avoir une tonne de déchets en plastique par habitant de la Terre !

Orientations internationales visant à mettre fin à la pollution par le plastique

Résolution « Mettre fin à la pollution plastique :

vers un instrument international juridiquement contraignant »

- 2 mars 2022 : les chefs d'État et les ministres de l'environnement réunis à Nairobi à l'occasion de la 5^e Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, dite 5.2, ont approuvé la résolution 5/14 intitulée «Mettre fin à la pollution plastique : vers un instrument international juridiquement contraignant» en vue de mettre fin à la pollution par le plastique, notamment en milieu marin. Cet instrument sera finalisé d'ici fin 2024.
- Cet instrument pourrait combiner des approches contraignantes et volontaires, en se fondant sur une approche globale couvrant l'ensemble du cycle de vie des plastiques, de leur conception à leur production et à leur élimination,
- 26 novembre au 2 décembre 2022 : première session du Comité de négociation international (CNI/INC-1) (Uruguay)
- La Tunisie participe aux travaux du Comité de négociation intergouvernemental (CNI/INC) chargé de rédiger le contenu de l'instrument et a envoyé sa contribution le 9 février 2023.
- 29 mai au 2 juin 2023 (Paris) : la Tunisie a participé à la 2^e session du Comité de négociation international (CNI/INC-2) et a présenté sa déclaration
- 15 septembre 2023 : la Tunisie a envoyé sa 2^e soumission au Secrétariat des NU, Nairobi
- 11 au 19 novembre 2023: la Tunisie a participé à la 3^e session des négociations internationales
- 21-30 avril 2024: La Tunisie a participé à la 4^e session du Comité de négociation international (CNI/INC-4), Ottawa
- 25 novembre au 1^{er} décembre 2024. La Tunisie a participé à la 5^e session du Comité de négociation international (CNI/INC-5), Busan République de Corée
- Du 5 au 15 août 2025: La Tunisie a participé à l'INC 5,2 sur la pollution plastique, qui s'est tenue à Genève.

Orientations internationales visant à mettre fin à la pollution par le plastique

- Si le continent Africain est très fortement touché par les conséquences de ce fléau, plusieurs pays sont à la pointe dans le domaine de la lutte contre la PP. Ils ont servi d'exemple lors des discussions qui se sont tenues à Paris en 2022 (CIN/INC-2), lors desquelles les représentants de l'Assemblée des NU ont tenté d'élaborer un instrument juridique contraignant.
- Souvent présenté comme le réceptacle ultime et conciliant des déchets du monde, le continent africain regorge de pays leaders dans la lutte contre les plastiques indésirables.
- Le Kenya est connu pour son engagement en la matière et le Rwanda conduit, avec la Norvège, la Coalition de haute ambition pour mettre fin à la pollution plastique d'ici à 2040. Coalition qui réunit une cinquantaine de pays. Depuis quatorze ans, Kigali a banni les sacs en plastique et tous les emballages jugés « inutiles ».

Coalition de Haute Ambition (CHA – HAC) pour mettre fin à la pollution par le plastique

Suite à l'adoption de la résolution 5/14, un groupe de pays a pris l'initiative de former une coalition ambitieuse « **Mettre fin à la pollution plastique : vers un instrument international juridiquement contraignant** ».

Cette Coalition de haute ambition (HAC – High ambition coalition) se base sur une approche globale et circulaire qui garantit une action urgente et des interventions efficaces tout au long du cycle de vie des plastiques.

60 pays ont adhéré à cette coalition. La Tunisie est invitée à adhérer à cette coalition.

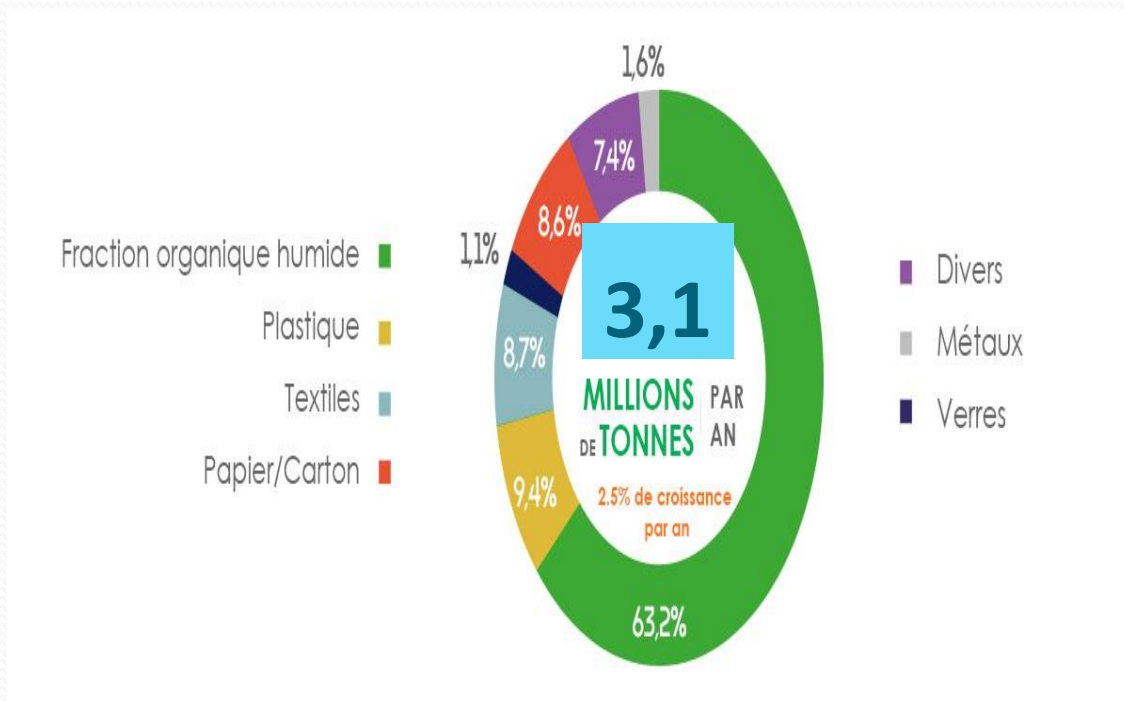
L'ambition commune est de mettre fin à la pollution par le plastique d'ici 2040.

Trois objectifs stratégiques ont été définis:

- Limiter la consommation et la production d'objets en plastique
- Permettre une économie circulaire concernant les plastiques en vue de protéger l'environnement et la santé humaine
- Assurer une gestion et un recyclage écologiquement rationnels des déchets en plastique

Quantités et types de déchets ménagers et assimilés en Tunisie

- La quantité de déchets ménagers et assimilés produite annuellement est estimée à **3,1 MT**,
- Il en ressort aussi que les déchets ménagers se caractérisent par un taux élevé de matières organiques (**63%**) et par un taux élevé d'humidité variant entre **65%** et **70%**.



La gestion des déchets en Tunisie est basé sur :

La construction
des décharges
contrôlées



La gestion des
déchets spéciaux



La fermeture et
la réhabilitation
des dépotoirs
sauvages



La gestion et le
recyclage des
déchets



Décret n°2005-2317 du 22
août 2005 portant création de
l'Agence Nationale de Gestion
des Déchets.

ECOLEF: Décret n ° 97-1102 du 2 juin 1997,
conditions et modalités de reprise et de
gestion des sacs d'emballage et des
emballages usagés.

Programmes de lutte contre la pollution en plastique

- Stratégie nationale de l'économie Verte « SNEV » (2016)
- Stratégie nationale de gestion intégrée des déchets ménagers et assimilés (2020-2035)
- Stratégie Nationale de Transition Ecologique (5 axes, le 4^e comporte la lutte contre la pollution plastique) (2024)
- Stratégie nationale « littoral sans plastique » (LISP) (2024)
- Projet de code de l'environnement comportant une section entière consacrée à la gestion circulaire des déchets (2023)
- Etude institutionnelle et juridique sur le tri sélectif des déchets (en cours de finalisation du texte)
- Processus de mise en place de la REP (en cours d'étude)
- La promotion de l'ECO-DESIGN des produits (CITET et PACKTEC)
- Programme de production propre en appui aux industriels par le CITET
- Une forte implication des associations et des SP (Initiative des ONG et sociétés privées pour combattre la pollution plastique)

Mesure 31 de la SNTE : Stratégie de gestion circulaire globale et sectorielle des déchets (SNGC-GSD) en Tunisie à l'horizon 2035/35

Vision de la SNGC-GSD :

Le bien-être et la santé des générations actuelles et futures sont garanties dans le cadre d'un modèle de développement circulaire, sobre en ressources naturelles et en énergie, écologiquement neutre et tendant vers l'objectif Zéro déchets à l'horizon 2050.

PROCESSUS DE MISE A NIVEAU DE LA FILIERE DE PRODUCTION DES SACS EN PLASTIQUE EN TUNISIE

**Décret n°2020-32 du 16 janvier 2020 fixant les types de sacs en plastique
dont la production, l'importation, la distribution et la détention sont
interdites sur le marché intérieur**



Suivi et mise en œuvre de la recommandation du CIM du 18 décembre 2015

En vue de réduire les impacts négatifs des sacs plastiques en Tunisie (4,2 milliards de sacs en plastiques utilisés par an), le gouvernement a appelé à l'élaboration d'un plan d'action à cet effet lors du Conseil interministériel du 18 décembre 2015.

Formation d'un comité de pilotage regroupant des représentants de la profession et des ministères concernés, chargé d'établir un plan d'action et de mise en œuvre de la recommandation

Lancement de l'élaboration d'un projet de décret visant à réduire la pollution causée par les sacs en plastique à usage unique (SPUU)

Principales mesures

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce plan les mesures suivantes ont été adoptées

- 11 octobre 2016 : signature d'une convention avec la Chambre syndicale des grandes surfaces portant sur l'interdiction de la distribution de sacs en plastique à usage unique à la sortie des caisses, entrée en vigueur le 1^{er} mars 2017 (réduction d'environ 95 % des sacs plastiques fournis)
- 29 septembre 2017 : signature d'une convention avec le Syndicat des pharmaciens portant sur l'interdiction de distribution de sacs en plastique dans les pharmacies, entrée en vigueur le 1^{er} mars 2018.
- loi n°2017-66 du 18 décembre 2017 portant loi de finances pour 2018 (art. 23 : exonération des matières plastiques biodégradables de la taxe sur la protection de l'environnement).
- 2018 : élaboration d'une étude diagnostic du secteur et de propositions d'accompagnement des industriels pendant la phase de transition :
- 16 janvier 2020 : promulgation du décret n° 2020-32 fixant les types de sacs en plastique dont la production, l'importation, la distribution et la détention sont interdites sur le marché intérieur, suite à des négociations avec les industriels qui ont duré environ 5 ans

Décret n°2020-32 du 16 janvier 2020 fixant les types de sacs en plastique dont la production, l'importation, la distribution et la détention sont interdites sur le marché intérieur

Le décret n°2020-32 du 16 janvier 2020 fixant les types de sacs en plastique dont la production, l'importation, la distribution et la détention sont interdites sur le marché intérieur, a prévu l'entrée en vigueur de l'interdiction comme suit:

A partir du 1^{er} mars 2020 concernant les centres commerciaux et les pharmacies. Le nouveau texte a rendu la démarche obligatoire à toutes les institutions à partir du 1^{er} mars 2020, sachant que l'adhésion volontaire n'engageait pas la totalité des opérateurs (Aziza; El Anouar,...)

À partir du 1^{er} janvier 2021, concernant tous les producteurs, fournisseurs et distributeurs.

La mise en œuvre de ce texte a été confiée aux ministères chargés de l'environnement, des affaires locales, de l'industrie et des petites et moyennes entreprises, du commerce et de la santé.

Suivi

Les répercussions de la COVID 19 et la situation économique des établissements n'ont pas été favorables à la mise en œuvre du contrôle prévu pour renforcer l'application du décret.

Mai à juillet 2022 : déploiement d'un programme de communication ciblant les commerçants et les consommateurs, en coopération avec le Centre d'activités régionales pour la consommation et la production durables (Medwaves), fondé sur la distribution, par 5 associations partenaires, de supports de sensibilisation destinés aux commerçants et aux consommateurs en arabe et en français (affiches et dépliants), casquettes, vidéo de sensibilisation dans plusieurs régions du pays,....

1^{er} septembre 2022 : annonce de l'application du texte : les industriels se plaignent et obtiennent un délai de grâce d'écoulement de leurs stocks jusqu'à fin décembre 2022

Septembre 2022 : lancement du contrôle technique systématique à l'importation par le Ministère du commerce et du développement des exportations

17 mars 2023 : signature de deux conventions, l'une avec la Chambre nationale des boulangeries et la seconde avec le Groupement professionnel des boulangeries modernes par lesquelles les professionnels s'engagent à ne plus livrer leurs produits dans des sacs en plastique à compter du 23 mars 2023 (Jour 1 du mois de ramadan de l'année 2023)

Stratégie | Littoral sans plastique ou LISP – Tunisie

En réponse aux défis internationaux et nationaux vis-à-vis de la lutte contre la pollution marine par les déchets en plastique, le gouvernement tunisien, en collaboration avec la BM, se sont penché sur l'élaboration d'une stratégie « **Littoral sans plastique ou LISP – Tunisie** ».

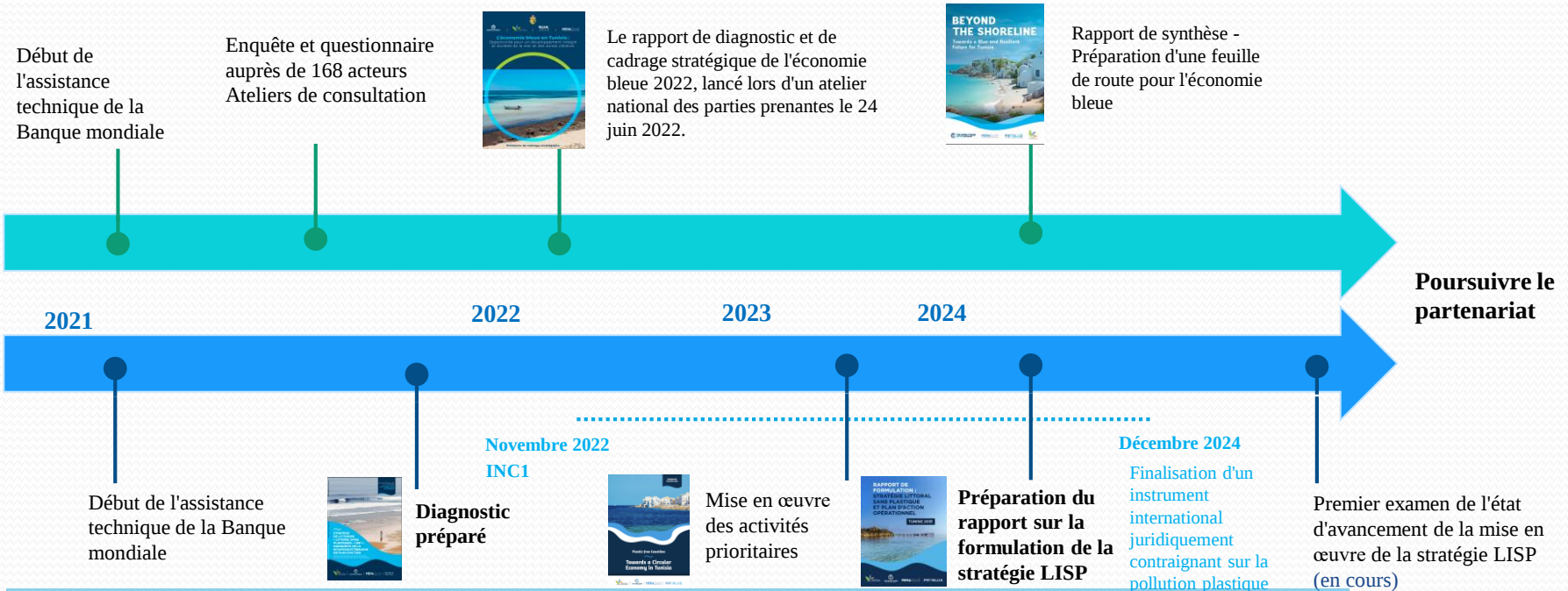
L'**objectif global** est de parvenir à un littoral sans plastique.

L'**objectif spécifique** est de réduire la pollution marine par les déchets en plastique et assurer une gestion rationnelle dans une perspective d'économie circulaire.



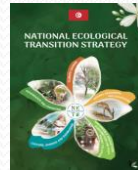
Assistance technique

La Tunisie peut renforcer le potentiel de l'économie bleue et s'orienter vers un modèle de développement résilient et inclusif



La Tunisie doit s'attaquer à la pollution plastique pour renforcer le potentiel de l'économie bleue

Lien stratégique



Stratégie Nationale de la Transition Ecologique

Axe 4: Établir les fondements d'une économie verte, bleue et circulaire fondée sur des modes de consommation et de production durables. À terme, éradiquer les foyers de pollution, décontaminer et réhabiliter les sites pollués



Stratégie Nationale de Gestion Intégrée des Déchets Ménagers et assimilés (SNGIDMA)

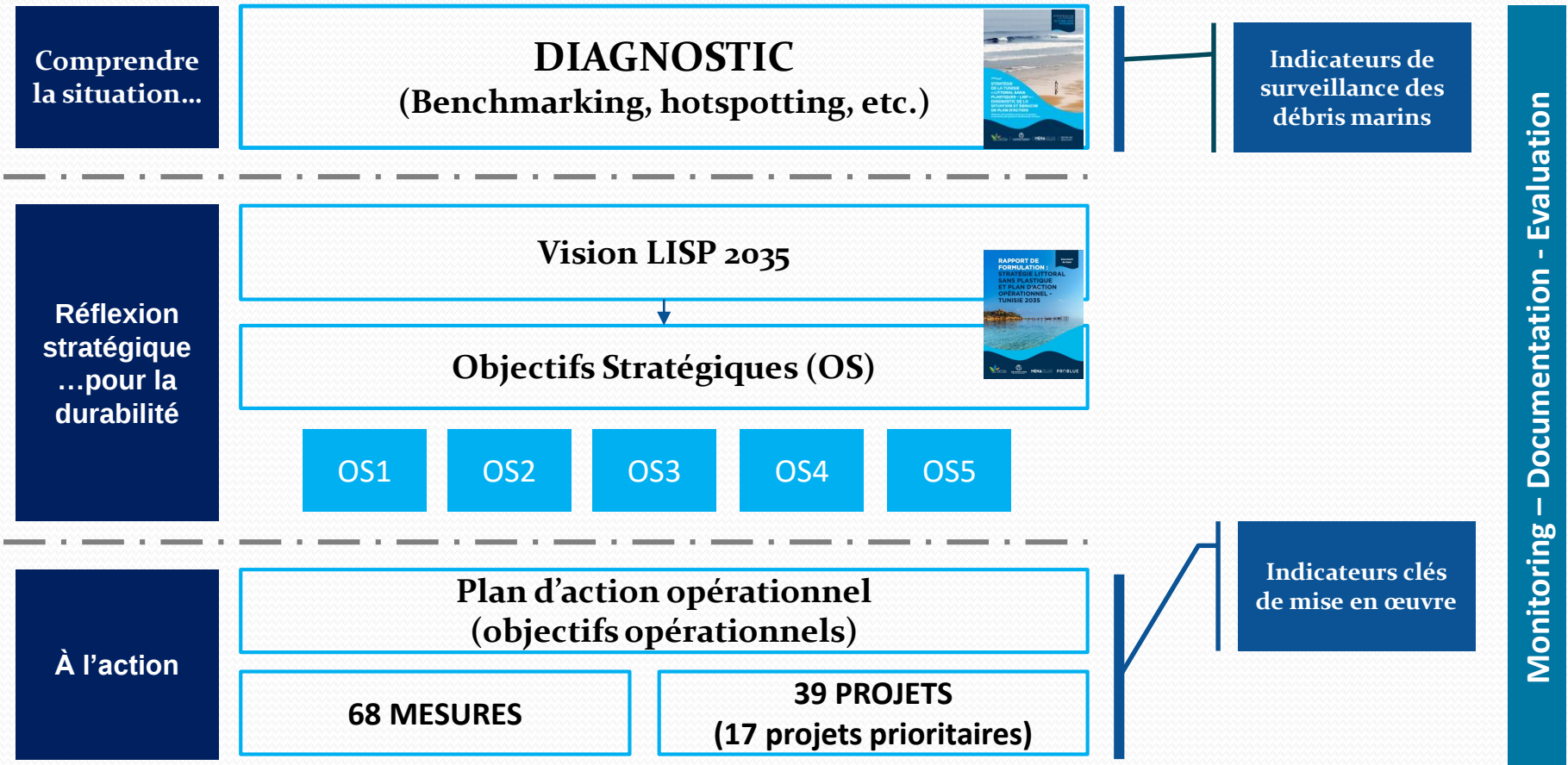


Feuille de route d'économie bleue

PILLAR III: Fostering investment

Protection of the environment and the fight against climate change			
Preserve marine and coastal assets through the conservation of marine and coastal areas and their biodiversity	Develop and implement robust and adaptive management plans, prioritizing the evaluation of their effectiveness	High	2023–2026
	Map and update ecologically sensitive zones, including <i>Posidonia</i> seagrass meadows and other marine grasslands, for integration into the Blue Economy Geoportal	Moderate	2025–2027
Prevent and reduce marine and coastal pollution of all kinds, particularly from plastics	Establish a sustainable mechanism to implement and monitor the progress of the Plastic-Free Coastlines strategy and its action plan	Very high	2024
	Execute the Plastic-Free Coastlines action plan, focusing on highly prioritized projects	High	2024–2026

Logique de formulation



Vision et objectifs



Visio

n

Un littoral tunisien sans plastique adoptant un modèle circulaire, inclusif et durable

Objectif stratégique 1 :

Assurer une bonne gouvernance en vue de prévenir et de réduire la pollution marine par les déchets en plastique



Objectif stratégique 4 :

Développer la recherche et l'innovation pour un littoral sans plastique



Objectif stratégique 2 :

Développer un modèle financier performant pour prévenir et réduire la pollution du littoral par les déchets en plastique

OS2
Modèle financier

OS5
Éducation, sensibilisation et communication

Objectif stratégique 5 :

Renforcer les actions d'éducation, de sensibilisation et de communication pour lutter contre la pollution côtière par le plastique

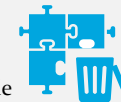


**VISION
LISP**

OS3
*Plastique intégré
gestion des déchets*

Objectif stratégique 3 :

Renforcer la gestion intégrée des déchets en plastique de sources terrestres, côtières et marines tout en considérant le principe de l'économie circulaire



DÉCHETS GÉNÉRÉS PAR LES ACTIVITÉS BASÉES À TERRE

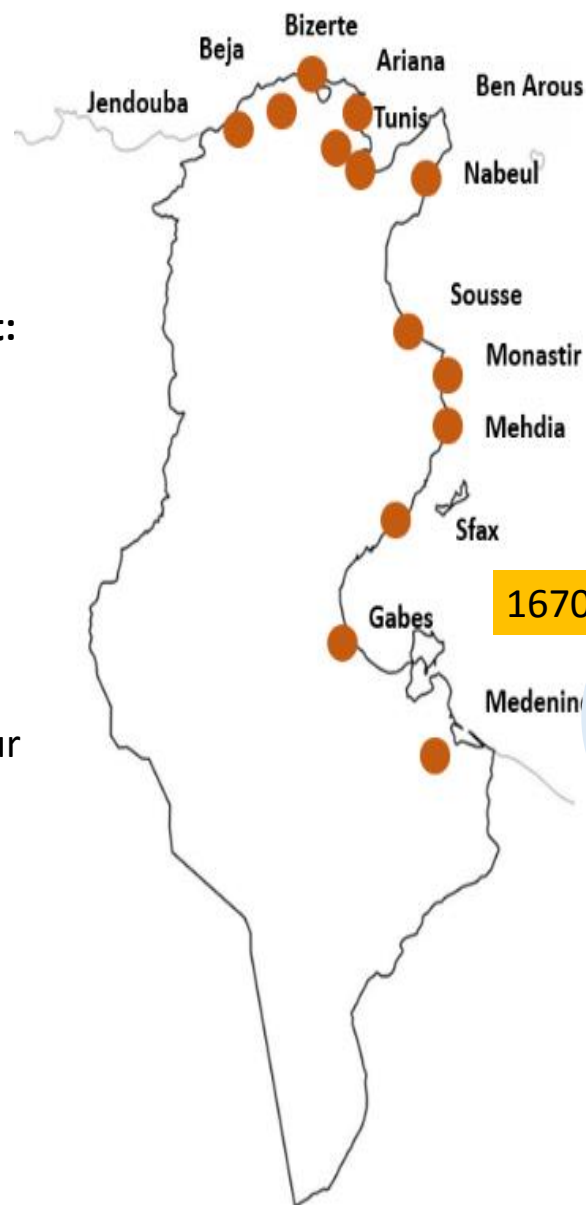
Période

Horizon 2035, considérant:

- La stratégie SNGIDMA
- AGENDA 2030

Intervention

- Toute la chaîne de valeur
- Toutes les sources terrestres, littorales et marines



Zone d'intervention:

130
Municipalités
Littorales

45% de la
population

13
Gouvernorats
Littoraux

71,8 % de la
population

Plus de 90%
des touristes

Phase II du LISP

Juin 2022: lancement de la deuxième phase de l'étude LISP II, comprenant les activités suivantes :

- Stratégie LISP de la Tunisie et son plan d'action opérationnel
- Plan d'action de communication LISP pour la Tunisie
- Analyse institutionnelle de la gestion des déchets en plastique en Tunisie
- Enquête sur le terrain relative aux déchets marins et aux micro plastiques
- Base de données nationale sur les déchets marins, fondée sur les programmes de surveillance
- Activités pilotes dans une municipalité côtière (Djerba) en vue de réduire l'usage des produits en plastique à usage unique dans les établissements touristiques

Enquête sur le terrain relative aux déchets marins et aux micro plastiques (activité 4)

- ✓ Entre le 17 janvier et le 3 mars 2023, dans le cadre de la Phase II de l'assistance technique (AT), **9 plages entre Tunis et Djerba ont été échantillonnées suivant la méthodologie préconisée par l'Integrated Monitoring and Assessment Programme.**
- ✓ Les résultats de l'étude ont montré que le plastique était omniprésent sur les plages tunisiennes (**77,0%**). **Sur les 10 articles les plus trouvés, 5 sont des PUU** : bouchons de plastiques, mégots et filtres de cigarettes, parties de sacs en plastique, bouteilles de boisson et emballages de bonbons et bâtons de sucettes.

Phase III du LISP



Opérationnalisation de la stratégie LISP et de son plan d'action

Préparation de premier rapport d'examen de la mise en œuvre de la stratégie LISP

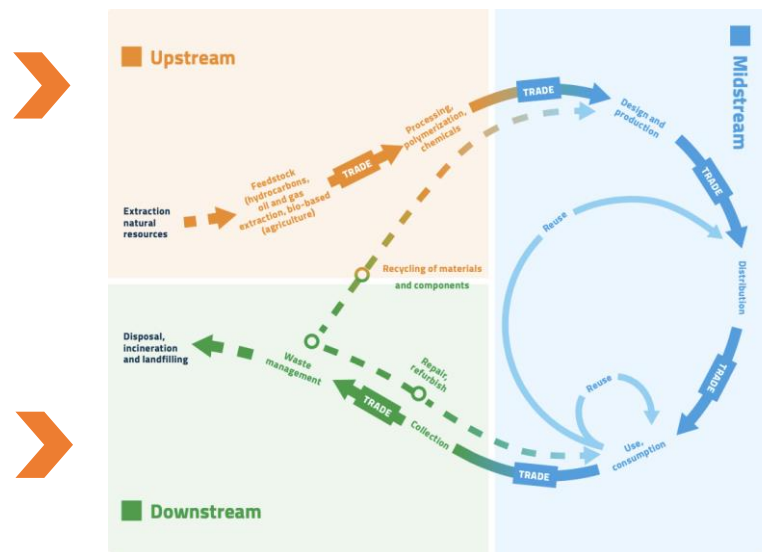


Analyse du commerce du plastique en Tunisie

Analyser le commerce actuel du plastique en Tunisie afin d'alimenter la discussion au sein du comité de négociation intergouvernemental et de renforcer le design des modèles durables des filières.

La poursuite de la mise en œuvre de la Stratégie LISP

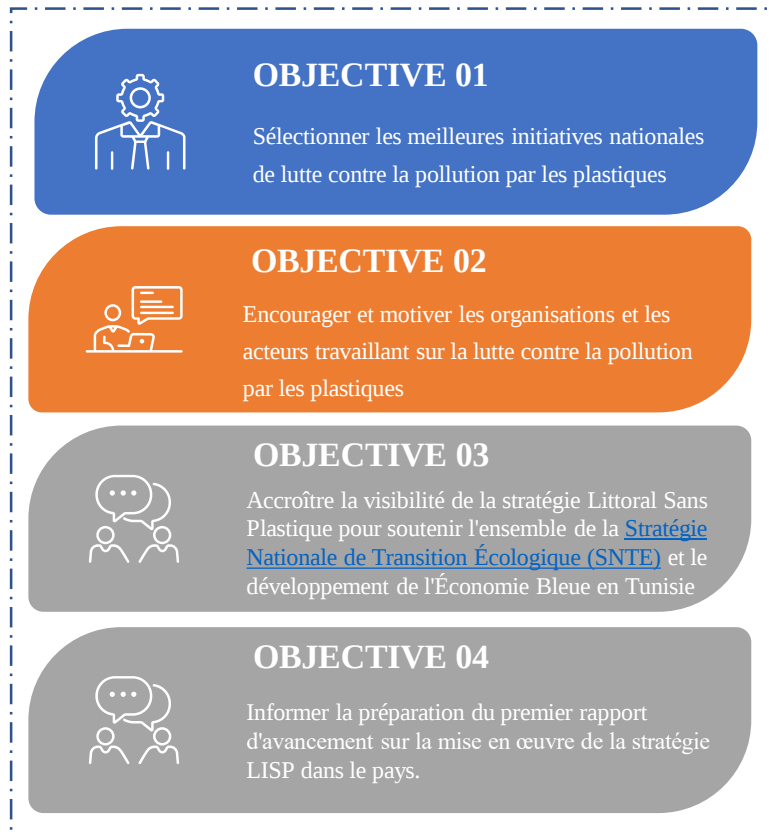
Tout au long du cycle de vie / la chaîne de valeur des plastiques



Opérationnalisation de la stratégie LISP et de son plan d'action

"CONCOURS NATIONAL DE SÉLECTION DE LA MEILLEURE INITIATIVE DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION PAR LE PLASTIQUE"

Thématique: La promotion de l'économie circulaire pour renforcer la transition écologique et arrêter la pollution plastique



Organisations et institutions concernées:

- La société civile et les ONGs tunisiennes ;
- Le secteur privé (producteurs, collecteurs, recycleurs, hôtels, cafés, etc.) ;
- Les municipalités ;
- Les institutions académiques et d'éducation ;
- Les institutions de recherche et d'innovation ou scientifiques individuels, jeunes scientifiques.



Catégories d'actions:

- Actions de l'éducation et de la sensibilisation sur la lutte contre la pollution plastique ;
- Actions concrètes mises en œuvre pour la réduction des déchets plastiques ;
- Actions sur l'innovation et la recherche.

Opérationnalisation de la stratégie LISP et de son plan d'action

"CONCOURS NATIONAL DE SÉLECTION DE LA MEILLEURE INITIATIVE DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION PAR LE PLASTIQUE"

Thématique: La promotion de l'économie circulaire pour renforcer la transition écologique et mettre fin à la pollution par le plastique :

CONCOURS NATIONAL DE SÉLECTION DE LA MEILLEURE INITIATIVE DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION PAR LE PLASTIQUE

La promotion de l'économie circulaire pour renforcer la transition écologique et mettre fin à la pollution par le plastique

QUI PEUT PARTICIPER?
SOCIÉTÉ CIVILE & ONGS
SECTEUR PRIVÉ & ENTREPRISES
MUNICIPALITÉS
INSTITUTIONS ACADÉMIQUES & ÉDUCATIVES
CHERCHEURS & JEUNES SCIENTIFIQUES

DATE LIMITE
22 AVRIL 2025

Catégories du Concours
✓ ÉDUCATION & SENSIBILISATION : CAMPAGNES ET PROGRAMMES D'INFORMATION SUR LA POLLUTION PLASTIQUE.
✓ INITIATIVES DE RÉDUCTION DES DÉCHETS : ACTIONS CONCRÈTES POUR RÉDUIRE LES DÉCHETS PLASTIQUES.
✓ INNOVATION & RECHERCHE : NOUVELLES SOLUTIONS POUR ÉLIMINER OU RECYCLER LE PLASTIQUE.

Récompenses Vous Pouvez Gagner !
✓ CERTIFICATS DE RECONNAISSANCE (DÉCERNÉS PAR LE MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT & LA BANQUE MONDIALE).
✓ MÉDAILLES & TROPHÉES POUR LE MEILLEUR PROJET DE CHAQUE CATÉGORIE.
✓ PROMOTION SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX & SITE OFFICIEL.

VOUS POUVEZ NOUS CONTACTER À CETTE ADRESSE MAIL OU SUR LE SITE SUIVANTS : LUTTECONTRELEPLASTIQUECONCOURS@gmail.com & WWW.ENVIRONNEMENT.GOV.TN

INSCRIPTION & INFORMATIONS

Catégories d'actions:

- Actions de l'éducation et de la sensibilisation sur la lutte contre la pollution plastique ;
- Actions concrètes mises en œuvre pour la réduction des déchets plastiques ;
- Actions sur l'innovation et la recherche.

92 dossiers reçus : 9 choisis

La cérémonie de remise des prix s'est déroulée le 29 mai 2025: 9 trophées et 9 médailles

#littoralsansplastique

ARRÊTONS
LA POLLUTION DE LA
MER

#littoralsansplastique

CHERCHEZ L'INTRUS!

Les déchets jetés à tous vents
finissent dans la mer et asphyxient le vivant
Demeurons vigilants
pour nous-mêmes et nos enfants
Evitons ces effets dramatiques
faisons un geste civique:

NON aux plastiques à usage unique

ARRÊTONS
LA POLLUTION DE LA
MER

#littoralsansplastique

CHERCHEZ L'INTRUS!

Les déchets jetés à tous vents
finissent dans la mer et asphyxient le vivant
Demeurons vigilants
pour nous-mêmes et nos enfants
Evitons ces effets dramatiques
faisons un geste civique:

NON aux plastiques à usage unique

ARRÊTONS
LA POLLUTION DE LA
MER

#شواطئ_دون_الـ
plastique

الـ plastique ما يقتلش كان الحوت...

الـ plastique المرسي وين يجي نهائيتو في البحر
يقضي على الحيوانات والنباتات ويفسدلنا عيشتنا
مع بعضنا، نحميو رواحنا وبحرنا وأولادنا من كارثة الـ plastique

#شواطئ_دون_الـ
plastique

#littoralsansplastique

Quand le plastique pénètre dans la mer, il détruit la vie et fragilise les services rendus par l'écosystème marin à tous ses riverains

Comment réduire l'utilisation des plastiques à usage unique :

- Utilisez des alternatives écologiques (vaisselle, sacs, tasses, gourdes, couverts réutilisables)
- Emportez des sacs à provisions durables pour faire vos courses
- Utilisez des récipients rechargeables pour les boissons

Réutilisez le plastique que vous utilisez. Si vous ne pouvez pas le faire, déposez toujours vos déchets dans une poubelle pour recyclage!

#littoralsansplastique

WORLD BANK GROUP MENA BLUE PROBLUE THE WORLD BANK

CHERCHER L'INTRUS!

Les déchets jetés à tous vents finissent dans la mer et asphyxient le vivant. Demeurons vigilants pour nous-mêmes et nos enfants. Evitons ces effets dramatiques. Faisons un geste civique :

STOP !
Refusons les plastiques à usage unique

Le plastique dans la mer étouffe la biodiversité, nuit au tourisme et à l'économie, compromet nos loisirs et porte atteinte à notre bien-être !

Nous utilisons aujourd'hui une quantité phénoménale de produits en plastique à usage unique. Dans le monde 500 milliards de sacs en plastique à usage unique sont utilisés chaque année.

Les déchets que génèrent ces produits sont inesthétiques et ont des effets catastrophiques. Lorsqu'ils pénètrent dans la mer, ils menacent la biodiversité, entravent l'économie, le tourisme et les loisirs et portent atteinte au bien-être.

Pour préserver le milieu marin, nos activités touristiques et notre patrimoine biologique et écologique, réduisons l'usage des plastiques à usage unique.

ARRÊTONS LA POLLUTION DE LA MER

Au lieu d'utiliser des plastiques à usage unique
Pensez à des alternatives écologiques et aussi à réduire, trier, réutiliser et recycler les déchets en plastique

• **Phase IV: Analyse économique et financière pour le développement de l'économie bleue dans l'île Kerkennah**

Objectif de l'étude

- Préparer une analyse économique et financière pour développer les secteurs bleus clés (tourisme balnéaire, pêche, etc.) et faire face aux deux principales menaces pour l'économie bleue : l'érosion côtière / la submersion marine et la pollution plastique,
- Réaliser une analyse pour identifier et évaluer la faisabilité d'un modèle de financement potentiel pour lutter contre la pollution plastique, qui viendrait compléter le financement existant pour mettre en œuvre des mesures visant à réduire la pollution plastique sur la base de la stratégie LISP dans l'île de Kerkennah.

CONTRIBUTION A LA MISE EN OEUVRE DES STRATEGIES NATIONALES :

- Opérationnalisation de la feuille de route pour le développement de l'Economie Bleue et de la Stratégie LISP à l'échelle locale
- Appui à la (SNTE) qui a pour ambition à travers sa mesure 19 de faire de Kerkennah un système insulaire modèle pour l'adaptation au CC et la transition écologique, comme projet phare de préservation d'un écosystème insulaire, d'adaptation et de résilience climatiques et de conservation et valorisation du patrimoine naturel et culturel

Activités réalisées: application du décret 2020-32 et extension de son champ d'action

Suite à la promulgation du décret gouvernemental n°2020-32 du 16 janvier 2020 et face aux difficultés d'application, une requête a été présentée en 2021 à l'Union européenne pour l'extension du projet WES d'appui à l'eau et à l'environnement en vue d'un soutien pour l'élaboration d'une étude de « *Renforcement des mesures politiques et juridiques pour réduire les produits en plastique à usage unique* » visant à faciliter la mise en œuvre du décret et à élaborer une Feuille de route relative à l'interdiction d'autres produits en plastique à usage unique.



Lancement : 17 octobre 2022

Achèvement: juin 2024

2ème phase en cours

Activités WES en cours

- Révision du décret n°2020-32 du 16 janvier 2020
- Mécanismes financiers et économiques pour accompagner le gouvernement et les plasturgistes à l'adaptation aux restrictions sur la production de certains types de plastiques
- Marchés publics durables et actions du secteur public contribuant à la lutte contre la pollution en plastique
- Campagne de sensibilisation visant à réduire la pollution et l'utilisation des plastiques à usage unique

Conclusion

- Mettre l'accent sur le développement d'un système organisationnel et financier durable de collecte et de récupération des matériaux plastiques,
- Élargir la liste des PUU à interdire,
- Adopter le texte réglementaire relatif au tri sélectif,
- Prendre en compte toute la chaîne de valeur, à travers la REP,
- Mise en œuvre de la stratégie LISP et de son PA.

Merci de votre attention

Par: Awatef LARBI MESSAI

**Directrice Générale par intérim -
Ingénieure générale
Eau et Environnement**

